



CANDIAC

ma ville sous les arbres

Consultation publique

Avenir de l'ancien terrain de golf de Candiac

8 octobre 2020

Ordre du jour

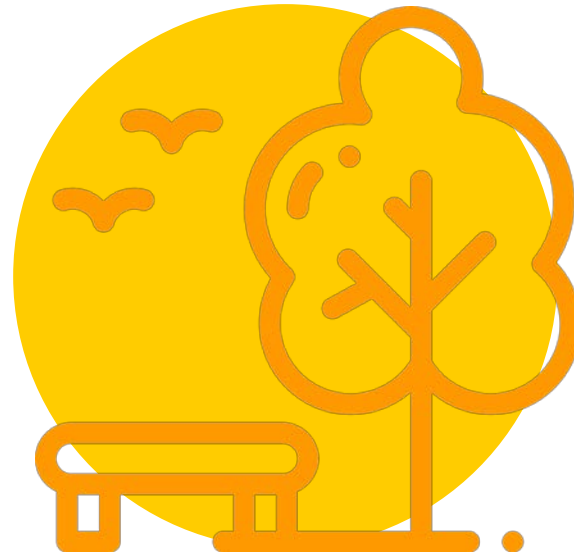
- Mot de bienvenue de Pierre Guillot-Hurtubise, animateur
- Allocution de M. Normand Dyotte, maire
- Explications du déroulement de la démarche et de la soirée
 1. Objectifs de la démarche
 2. Phases de consultation
 3. Rôle des citoyens
- Présentation du site par M. Pierre-Yves Morin, directeur du Service du développement
- Période d'échanges et questions
- Synthèse et prochaines étapes



**Allocution de
M. Normand Dyotte,
maire de Candiac**

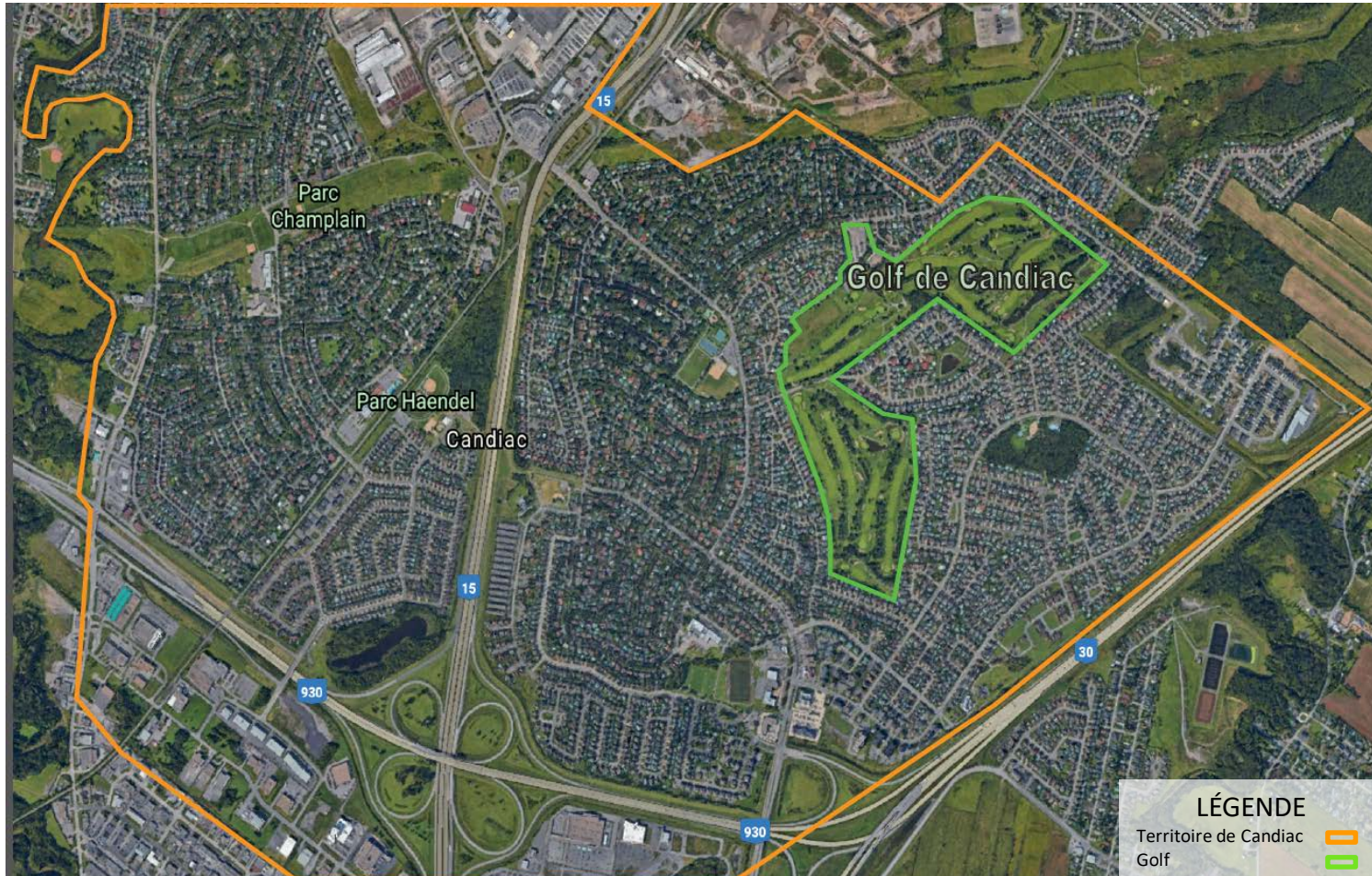
Explications du déroulement de la démarche et de la soirée

1. Objectifs de la démarche
2. Phases de consultation
3. Rôle des citoyens



**Présentation du site par M. Pierre-Yves Morin,
Directeur du Service du développement**

ANCIEN TERRAIN DE GOLF DE CANDIAC



Localisation

- Adresse: 45, chemin d'Auteuil
- Lots : 1 917 380, 5 483 537, 5 483 539, 5 483 540 et 5 483 536
- Au cœur d'un secteur résidentiel

Historique – Club de Golf

Inauguré à la fin des années 1950 par l'architecte Marcel Notz sur les terrains de la pépinière Candiac Nursery.

- Superficie du terrain: 522 449 m²

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE – Règlement #4999 – Plan d’urbanisme



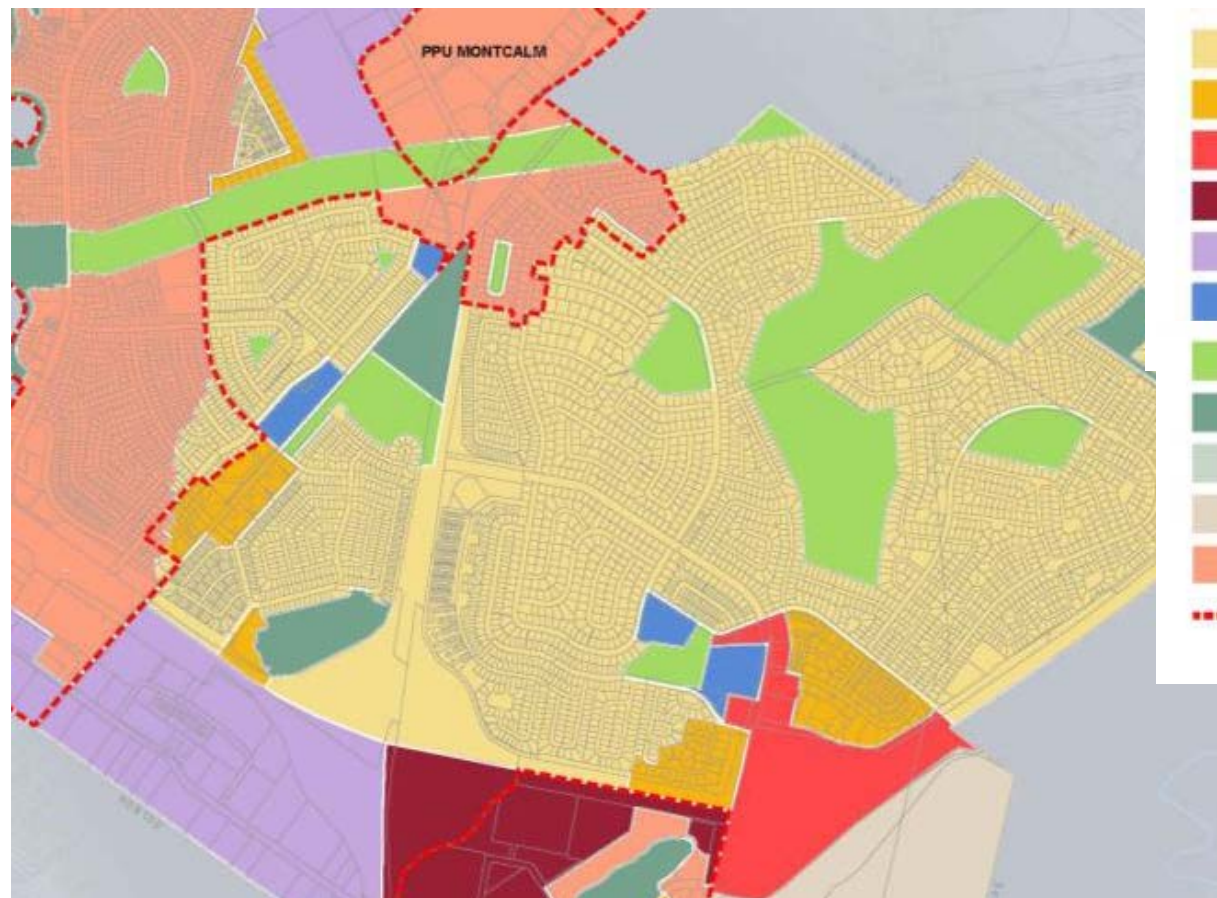
FONCTIONS DOMINANTES

Activité récréative intensive : Les activités de loisirs, culturelles ou éducatives dont la pratique requiert de grands espaces non-construits ainsi que des bâtiments et/ou des aménagements considérables. Les golfs, les terrains de pratique de golf, les bases de plein air, les marinas, les musées et les campings font notamment partie de cette fonction.

Activité récréative extensive : Les activités de loisirs, culturelles ou éducatives dont la pratique requiert de grands espaces non-construits ainsi que quelques bâtiments et/ou équipements accessoires. Les parcs, les espaces de détente et les pistes cyclables font notamment partie de cette fonction.

DENSITÉ D'OCCUPATION

N/A



-  HABITATION DE FAIBLE DENSITÉ (H1)
-  HABITATION DE MOYENNE ET FORTE DENSITÉ (H2)
-  COMMERCIALE ET DE SERVICES DE DESSERTE LOCALE (C1)
-  COMMERCIALE ET DE SERVICES DE DESSERTE RÉGIONALE (C2)
-  INDUSTRIELLE (I1)
-  PUBLIQUE ET INSTITUTIONNELLE (P1)
-  PARCS ET ESPACES VERTS (P2)
-  CONSERVATION (C3)
-  RÉCRÉATIVE (R1)
-  AGRICOLE (A1)
-  MULTIFONCTIONNELLE (M1)
-  PPU

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE – Règlement #5000 de zonage



-  Zone résidentielle
-  Utilité publique
-  Récréatif
-  Zone commerciale

Période d'échanges

1. Quels devraient être les objets de la consultation publique ? Sur quoi voulez-vous être consultés ?
2. De quelles informations avez-vous besoin pour être préparés à contribuer pleinement ?
3. Qui devrait être consulté et comment les rejoindre ? Par quels moyens organiser la consultation ?



**Synthèse et
prochaines étapes**